

Résumé de questions ad-hoc

Question ad-hoc posée par la France sur la préfiguration d'un dispositif de retours médicalisés vers l'Arménie

25 réponses - Février 2022

CONTEXTE

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est chargé des demandes de retour volontaire et de réinsertion. Depuis le 1^{er} avril 2021, un dispositif expérimental d'aide médicale au retour volontaire vers la Géorgie a été mis en place. Il a pour but le retour et la réinsertion des ressortissants géorgiens éligibles au programme d'aide au retour volontaire et dont l'état de santé, évalué par les médecins des patients, de l'OFII et de l'OIM, nécessite des soins médicaux pendant le voyage et/ou après le retour en Géorgie. Ce dispositif s'applique notamment aux demandeurs d'asile déboutés ou aux demandeurs d'autorisation de séjour pour soins déboutés, ou à ceux qui ont renoncé à ces procédures.

Aujourd'hui, l'OFII étudie la possibilité d'étendre ce dispositif à l'Arménie.

A cet effet, il souhaite avoir connaissance de dispositifs analogues mis en œuvre par d'autres Etats vers l'Arménie et/ou d'études sur le système de santé de ce pays qui enrichiraient la réflexion de l'OFII sur la possibilité de déployer un tel dispositif vers ce pays.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Il ressort des réponses données par les États membres et la Suisse que seulement quatre pays (**BE, CH, DE, NL**) mettent en œuvre un dispositif de retour médicalisé vers l'Arménie. Néanmoins, en **Allemagne**, en **Belgique**, et en **Suisse**, ce dispositif n'est pas spécifique à l'Arménie et s'inscrit dans le cadre d'un système d'aide au retour médicalisé plus général. L'**Allemagne** a également mentionné le programme complémentaire [REAG/GARP](#), dont peuvent bénéficier les ressortissants arméniens, et qui couvre le coût du suivi médical vers le pays de destination. Cette aide en nature est limitée à 2 000 euros par personne et à trois mois au plus après l'arrivée dans le pays de destination. En **Belgique**, l'Agence Fedasil a développé le projet AMAAR (Assistance médicale adaptée après l'arrivée) en coopération avec un médecin de l'unité médicale de Fedasil, l'OIM et l'association Caritas.

Aux **Pays-Bas**, le retour médicalisé vers l'Arménie est mis en œuvre dans le cadre du programme d'ERRIN (*European Return and Reintegration Network*), également en place à Erevan. Toutefois, ce processus de retour volontaire médicalisé ne peut se faire sans la confirmation du Conseil médical consultatif hollandais déclarant que le traitement médical approprié pour le rapatrié est bel et bien disponible en Arménie. Cependant, en raison de la pandémie de Covid-19, les **Pays-Bas** indiquent que très peu de migrants ont pu bénéficier récemment de ce programme.

Les 21 autres pays sollicités n'ont fait état d'aucun dispositif d'aide au retour médicalisé vers l'Arménie (**AT, BG, HR, CY, EE, EL, FI, FR, HU, IE, IT, LV, LT, LU, MT, PL, SK, SI, ES, SE**). Toutefois, l'**Autriche** a tenu à mentionner un projet de réinsertion vers l'Arménie (IRMA Plus II) mis en œuvre par l'association Caritas, dont peuvent bénéficier les ressortissants vulnérables et non vulnérables, ainsi que les retournés ayant des besoins médicaux : une aide à la réinsertion de 3 000€ en nature est alors disponible. De leur côté la **Croatie**, la **Finlande**, l'**Italie**, le **Luxembourg** et la **Bulgarie**, ont évoqué des programmes nationaux de retour volontaire pilotés par l'OIM pouvant bénéficier à des ressortissants ayant des problèmes de santé.

En **Suède**, l'Agence nationale pour les migrations prévoit des dispositions pour que toutes les personnes retournées ayant besoin d'une assistance médicale pendant leur voyage de retour soient escortées par du personnel médical. La responsabilité des soins de ces personnes est alors confiée aux autorités médicales du pays de retour à l'arrivée.

Seule la **Suisse** a mené une évaluation de ce dispositif de retour médicalisé vers l'Arménie. Cette évaluation est partielle et ne permet pas de dresser des recommandations puisqu'elle a été réalisée dans le cadre d'un suivi des cas individuels.

À l'exception de la **Pologne** et de l'**Allemagne**, aucune étude sur le système de santé en Arménie n'est disponible au sein des pays sollicités. Le **Bureau de l'OIM en Allemagne** publie chaque année une [fiche d'information pays](#) sur l'Arménie dans laquelle des éléments relatifs au système de santé dans le pays sont notamment précisés. La **Pologne** a quant à elle évoqué des réponses à des questions ad-hoc rédigées par l'Office polonais des étrangers pendant la crise sanitaire du Covid, portant sur le système de santé et la disponibilité de traitements médicaux en Arménie (sur le traitement psychiatrique et psychothérapie en Arménie, sur l'accès à la dialyse, sur la possibilité de transplantation rénale en Arménie, sur les soins palliatifs en Arménie ainsi que sur les services de santé en Arménie). Par ailleurs, en **Belgique**, une mission dans le cadre du projet AMAAR a été menée en novembre 2019 en coopération avec Fedasil, l'IOM et l'association Caritas, afin d'approfondir les connaissances du système de santé local en Arménie à disposition des conseillers retour.

Liste des États ayant répondu : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, ainsi que la Suisse.

Avertissement : les réponses des États membres pour cette question ad hoc ont été fournies principalement à des fins d'échange entre les Points de contacts nationaux (PCN) du REM, dans le cadre du REM. Les PCN du REM ayant répondu ont fourni des informations qui sont, à leur connaissance, à jour, objectives et fiables. Cependant, les informations présentées dans le présent résumé sont sous la responsabilité exclusive du Point de contact français du REM et ne représentent pas nécessairement la politique officielle d'un État membre du REM. Les réponses sont interprétées par le Point de contact français du REM pour l'écriture de ce résumé.